

LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ URBAINE : LE CARNAVAL DE DUNKERQUE

Olivier RYCKEBUSCH

Le carnaval de Dunkerque connaît aujourd'hui une ampleur remarquable, et inscrit plus profondément que jamais une spécificité locale grâce à l'ostentation d'une tradition et d'une histoire. Le carnaval est à la fois une institution, un phénomène sociétal et, pour nombre de Dunkerquois, un devoir citoyen que certains ont choisi d'inclure dans l'une des clauses de leur contrat de mariage. C'est dire le poids de la tradition.

Un tambour-major, des fifres, des tambours, quelques cuivres, des hommes déguisés en femme et vice-versa, des nuées de masques, une forêt de parapluies et de la bière, forcément consommée avec modération, tels sont les ingrédients de la *visschersbende*¹, cette bande des pêcheurs qui déferle chaque année dans les artères de la ville-centre et des communes de l'agglomération. Emporté par la liesse que suscite cette fête brueghelienne, on en oublierait presque que le carnaval a une histoire qui se confond avec celle de notre territoire.

Des origines imprécises

La Flandre est réputée de longue date pour ces fêtes populaires, les peintures de Brueghel en sont le plus fidèle témoignage. Les carnivals et autres fêtes d'avant carême sont présents dans toutes les Flandres, voire dans toute l'Europe chrétienne. Ils trouvent leurs origines dans la pratique festive des jours gras

1 — Bande des pêcheurs en flamand.

précédant le début du carême, réminiscences de fêtes ancestrales célébrant la fin de l'hiver à l'époque des Celtes et des Romains. Les archives communales sont muettes sur cette antériorité mais, dans la plupart des villes de Flandre, le carnaval avait droit de cité au temps de la domination espagnole.

Pour autant, à Dunkerque, la première mention d'une déambulation de personnes masquées n'apparaît qu'en janvier 1676, dans l'une des ordonnances de l'administration municipale². Ce texte rappelle aux habitants que ce type de manifestation est soumis à une autorisation préalable du commandement militaire ainsi qu'à la désignation d'un responsable connu. On sait aussi qu'un loueur de costumes et de masques était établi en 1709 Place Royale (actuelle place Jean-Bart).

Au temps de la « foye »

Le journal d'un échevin de la ville rapporte qu'en février 1759 la municipalité constatait l'impossibilité d'interdire aux matelots et aux gens de mer en partance pour la pêche hauturière de se répandre grimés dans les rues de la ville où ils dépensaient une grande partie de leur avance sur salaire ! Au XVIII^e siècle, les armateurs offrent à leurs équipages, avant l'appareillage pour l'Islande, un festin bien arrosé, dénommé « foye ». Même si la date des embarquements ne correspond pas forcément avec le Mardi-gras, la participation des marins, grimés pour l'occasion, finit par ancrer la tradition et donne naissance à cette fameuse « bande des pêcheurs » qui, depuis lors, a acquis ses lettres de noblesse et pérennisé le carnaval. Pour autant, au-delà de la coutume et de ses aspects festifs, se cache la dure réalité du quotidien de ces gens de mer dont la vie, durant six mois de navigation, dans des conditions précaires qui n'assuraient pas la certitude d'un retour, se révèle particulièrement difficile, rude, périlleuse, ingrate et sentimentalement éprouvante.

Ainsi, la *visschersbende* serait un croisement du Mardi-gras et de la « foye », ce festin payé par l'armateur à son équipage avant leur son voyage en mer. Le carnaval de Dunkerque est un fruit hybride, métissage de traditions carnavalesques et de traditions maritimes flamandes³. Le carnaval aime réveiller le souvenir de ces hommes solides, qui partaient en mer ramener de quoi nourrir leurs familles. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, Dunkerque est essentiellement un port de pêche aux harengs, mais la rivalité avec les Pays-Bas, qui possèdent le quasi-monopole du commerce de la morue salée en tonnes sur l'Europe du Nord, conduit le pouvoir royal à mettre fin aux importations de ce produit très prisé et à désigner Dunkerque pour approvisionner ce marché. Après un accord passé avec le Danemark, propriétaire de l'Islande, pour bénéficier de la liberté de pêcher autour de l'île, les Dunkerquois s'investissent dans cette nouvelle

2 — AMDK, série 32/2 f° 96.

3 — Ces deux fêtes s'inscrivent dans une même période, mais il est peu probable d'associer directement la « foye » et le carnaval puisque les dates de ces festivités n'ont pratiquement jamais coïncidé. Il y a une interconnexion des différentes traditions mais la tradition carnavalesque n'est pas directement issue du monde maritime en général et de la pêche à Islande en particulier.